

Conseil le soin d'examiner cette question et de transmettre ensuite ses conclusions au Conseil.

28. M. KLEIN (Etats-Unis d'Amérique) annonce que sa délégation, qui avait assumé en décembre la présidence du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, aurait voulu présenter deux projets de résolution au nom de ce comité. Toutefois, comme le texte de ces projets de résolution n'a été distribué que le matin même aux membres du Comité, M. Klein tient à attendre que ceux-ci aient pu formuler leurs observations et atteindre un consensus avant de proposer officiellement l'adoption des textes en question au Conseil. M. Klein demande donc que l'examen de ce point soit repris dans le courant de la semaine.

29. M. DONNELLY (Royaume-Uni) dit que sa délégation voudrait également poursuivre les consultations avec les autres membres du Comité avant de présenter des projets de résolution dans le cadre de ce point. Elle appuie donc la proposition du représentant des Etats-Unis.

30. Le PRÉSIDENT suggère que la date limite pour le dépôt des projets de proposition relatifs à la question des transports soit reportée au mercredi 30 avril à midi. En l'absence d'objection, il considérera que sa suggestion est acceptée.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 16 h 10; elle est reprise à 16 h 40.

Organisation des travaux

31. M. MACRAE (Royaume-Uni), répondant à une question posée par le Président à propos du projet de résolution II figurant dans le rapport de la Commission des droits de l'homme (E/5635) dont le Conseil est saisi au titre du point 6, annonce que sa délégation sera sans doute en mesure de présenter d'ici le lendemain un texte qui prendra probablement la forme d'un document de travail plutôt que d'amendements révisés.

La séance est levée à 16 h 45.

1946^e séance

Vendredi 2 mai 1975, à 15 h 25.

Président : M. Iqbal AKHUND (Pakistan).

E/SR.1946

Révision de l'ordre du jour (E/5652)

1. M. FASLA (Algérie) déclare que sa délégation souhaiterait qu'un nouveau point intitulé "Assistance à l'Indochine" soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil (E/5652) tel qu'il a été révisé à la 1941^{ème} séance. En effet, la guerre qui pendant 30 ans a ravagé les pays de la région vient de s'achever. La communauté internationale a le devoir d'apporter au peuple indochinois, qui, pendant ces 30 années, a lutté pour obtenir sa liberté et réaliser son unité, une aide qui lui permette à court terme de résoudre les difficultés avec lesquelles il est actuellement aux prises et, à plus long terme, de faire face aux problèmes qui pourront surgir.

2. Le Secrétaire général a déjà pris une initiative à cet effet, mais celle-ci n'a pas trouvé tout l'écho souhaitable; il faudrait donc que le Conseil économique et social lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils fournissent dans l'immédiat une aide humanitaire au peuple vietnamien et pour qu'ils l'aident ultérieurement dans sa tâche de reconstruction.

3. Il devrait à cette fin adopter une résolution visant à compléter et à renforcer l'initiative du Secrétaire général.

4. M. BA-ISA (Yémen démocratique) et M. BALDÉ (Guinée), appuient la proposition du représentant de l'Algérie tendant à inscrire à l'ordre du jour un nouveau point relatif à l'assistance à l'Indochine.

5. Le PRÉSIDENT déclare que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que les membres du Conseil acceptent la proposition du représentant de l'Algérie et décident de réviser l'ordre du jour en conséquence.

L'ordre du jour, tel qu'il a été révisé, est adopté.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Etude d'une attaque, à l'échelle du système, à lancer contre le problème de la sécheresse dans la région soudano-sahélienne, en Ethiopie et en Somalie (E/5611; E/L.1625, 1637, 1645, 1646/Rev.1, 1647)

6. M. MORSE (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale) déclare que, depuis novembre 1974, l'ONU a poursuivi ses opérations de secours d'urgence et ses programmes d'assistance à moyen et long terme dans la région soudano-sahélienne, conformément à la résolution 3253 (XXIX) de l'Assemblée générale et aux résolutions 1874 (LVII) et 1878 (LVII) du Conseil économique et social. La situation s'est quelque peu améliorée dans la région touchée, les précipitations ayant été plus importantes qu'au cours des sept dernières années.

7. Les membres du Conseil trouveront dans le rapport No 13 (voir E/L.1645) du Bureau des opérations de secours dans la région sahélienne (OSRO) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) des renseignements concernant la participation de nombreux pays et organismes donateurs aux équipes d'évaluation technique et à la mission multidonateurs organisée par l'OSRO en vue de prévoir les besoins d'aide à court terme au cours de 1975; ce document souligne également l'assistance généreuse fournie par la communauté internationale. A la fin de 1974, plus de 20 millions de dollars en espèces ou en nature avaient été fournis aux pays de la région par l'intermédiaire de l'OSRO.

8. Toutefois, malgré une amélioration certaine de la situation, d'importants groupes de population de la région auront encore besoin d'une aide cette année. De nouveaux problèmes sont venus s'ajouter à ceux causés par la sécheresse. C'est ainsi que les pluies qui sont tombées l'année passée ont augmenté le nombre des insectes susceptibles d'endommager les récoltes et l'OSRO a dû prendre des mesures pour prévenir un tel danger. En outre, l'accumulation des réserves alimentaires a fait apparaître l'insuffisance des installations de stockage et provoqué des problèmes dans le domaine des transports.

9. La mission multidonateurs a estimé que les besoins alimentaires pour 1975 représenteraient environ un tiers de ce qu'ils étaient en 1974 et il semble que les contributions annoncées par les donateurs permettront de satisfaire ces besoins. L'assistance fournie par l'intermédiaire de l'OSRO en vue de l'achat de céréales sur place et de la fourniture de véhicules pour la distribution des aliments a été à la fois rapide et généreuse. En outre, l'OSRO coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour le Sahel afin d'assurer une transition sans problème entre la phase des opérations d'urgence et celle du redressement et de la reconstruction.

10. En ce qui concerne les programmes de redressement et de relèvement à moyen et long terme, le Bureau des Nations Unies pour le Sahel, par l'intermédiaire de son siège à Ouagadougou, agit en étroite collaboration avec le Comité permanent interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) afin d'améliorer la coordination de l'assistance à moyen et long terme et de veiller à ce que les programmes d'assistance futurs soient élaborés de façon ordonnée et cohérente, conformément aux plans établis par le CILSS. Le Bureau pour le Sahel entretient également des contacts étroits avec les organisations et programmes intéressés du système des Nations Unies qui possèdent les capacités d'assistance technique voulues pour entreprendre les projets auxquels le CILSS a accordé la plus haute priorité.

11. L'établissement des projets, en pleine coopération avec le CILSS, a grandement progressé. Ainsi, un projet relatif à l'amélioration des routes dans la région sahélienne est en cours d'exécution; le Bureau des Nations Unies pour le Sahel a fourni au Bureau de la coopération technique les fonds initiaux nécessaires et des experts se trouvent déjà sur les lieux. Un autre projet du Comité inter-Etats permanent, à l'établissement duquel collaborent étroitement le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a trait au renforcement des systèmes agrométéorologiques et hydrologiques de la région; le PNUD a déjà versé 4 millions de dollars au titre de l'exécution de la première phase de ce projet. Afin d'obtenir des fonds supplémentaires, le CILSS va convoquer une réunion à laquelle participeront des représentants des gouvernements donateurs à Niamey du 7 au 9 mai 1975. On espère que les pays donateurs annonceront des contributions fermes d'un montant approximatif de 10 millions de dollars. En outre, un certain nombre d'autres projets que le système des Nations Unies avait identifiés à l'origine comme relevant de sa compétence ont été entrepris par des gouvernements donateurs sur une base bilatérale. Le Bureau des Nations Unies pour le Sahel se félicite de

l'intérêt manifesté par les donateurs à l'égard des projets à moyen et long terme et de l'appui qu'ils leur ont fourni; il a entrepris une évaluation permanente des projets que l'ONU pourrait entreprendre afin d'assurer qu'il n'y ait ni chevauchement ni double emploi.

12. S'agissant des activités futures, le Bureau des Nations Unies pour le Sahel a, en consultation étroite avec le CILSS, identifié environ 50 projets prioritaires pour le financement desquels il n'a pas encore été envisagé de faire appel à des contributions. Ces projets, qui ont pour but d'atténuer les conséquences de la sécheresse, de donner si possible aux pays de la région un degré d'autonomie qui leur permette à la fois de faire face aux besoins de leurs populations et d'accélérer leur développement économique et social et de les aider à résister aux conséquences de nouvelles périodes de sécheresse, ont trait notamment à l'accroissement de la production agricole, à l'amélioration de la protection des récoltes, au développement des télécommunications, à la modernisation du réseau routier, à l'évaluation des besoins nutritionnels et au développement du secteur de la sylviculture. L'exécution de ces programmes exigera des investissements de l'ordre de 90 millions de dollars. Dès que le CILSS les aura approuvés, l'ONU compte entreprendre, sans doute à la fin mai, une campagne de collecte de fonds visant à doter l'Organisation de ressources financières nécessaires pour entreprendre la première phase des projets. M. Morse propose par conséquent, au nom du Secrétaire général, de prendre contact au cours de l'été avec des représentants de pays donateurs éventuels afin d'obtenir des contributions précises en vue de mettre à exécution les projets prioritaires qui seront approuvés par le CILSS. Dès que ces contributions auront été versées, il incombera au Bureau des Nations Unies pour le Sahel d'acheminer les fonds en question par le canal des divers organismes des Nations Unies intéressés, notamment le PNUD, et d'assurer l'exécution efficace et rapide de ces projets. M. Morse estime pouvoir présenter un rapport détaillé de ses activités de collecte de fonds à l'Assemblée générale lors de sa trentième session, date à laquelle, selon lui, le programme initial sera prêt à démarrer et les fonds essentiels auront été reçus.

13. La tragédie qui frappe la région sahélienne cause également des ravages dans d'autres régions de l'Afrique, telles que l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan et le Cap-Vert. Il faut donc que des efforts plus énergiques soient entrepris par le système des Nations Unies et la communauté internationale pour contribuer à la reconstruction et au redressement de ces régions. Une telle tâche nécessitera une assistance technique et financière importante et des engagements fermes de la part des donateurs. En ce qui concerne la région soudano-sahélienne, le Bureau des Nations Unies pour le Sahel continuera à exécuter sa tâche en collaboration étroite avec le CILSS aussi longtemps que cela sera nécessaire. Il continuera à faire des efforts pour obtenir une aide à l'intention des populations de cette région et pour coordonner cette aide. Il convient aussi de souligner que, de leur côté, les pays de la région soudano-sahélienne ont fait de très gros efforts pour atténuer les conséquences les plus graves de cette sécheresse tragique, et que les gouvernements des pays côtiers ont fait tout leur possible pour faciliter le transport rapide des aliments qui leur sont destinés. Cette unité d'action et cette solidarité devant une catastrophe

d'aussi grande envergure a beaucoup aidé les pays donateurs, car elle leur a permis de répondre généreusement et rapidement aux appels qui leur avaient été lancés.

14. Pour conclure, le Secrétaire général adjoint formule l'espoir que les Etats Membres continueront d'apporter leur aide et qu'ils contribueront désormais de façon permanente aux programmes de reconstruction et de redressement à moyen et long terme qui sont d'une importance capitale si l'on veut que les pays de la région soudano-sahélienne surmontent totalement les difficultés avec lesquelles ils sont aux prises.

15. M. BERKOL (Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe) signale que les renseignements figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/5611) ne reflètent plus exactement la situation qui règne actuellement en Ethiopie. Normalement, le Bureau du Coordonnateur met progressivement fin à son aide lorsque les besoins les plus immédiats des pays touchés sont satisfaits et que ceux-ci, avec l'aide de sources bilatérales, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations, entreprennent peu à peu d'exécuter des programmes de reconstruction à moyen et long terme. Or, en raison de la sécheresse et de la pénurie alimentaire qui subsistent en Ethiopie, et malgré les efforts du gouvernement de ce pays et des donateurs, le Bureau du Coordonnateur n'est pas encore en mesure de mettre fin à son intervention.

16. Depuis août 1973, les secours d'urgence fournis à l'Ethiopie par la communauté internationale se sont élevés au total à plus de 100 millions de dollars, ce qui constitue une réponse très généreuse aux appels lancés. Malheureusement, les précipitations sont restées insuffisantes dans diverses régions du pays, et de nombreuses personnes, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, ont continué à souffrir de malnutrition et de maux liés à la sécheresse. Il se pose aussi des problèmes logistiques car les régions touchées se trouvent principalement dans le sud-est de l'Ethiopie, région où les transports par terre sont très difficiles et où les secours, dans la plupart des cas, ne peuvent être acheminés que par air au moyen du nombre limité d'avions de transport dont dispose le gouvernement.

17. M. Berkol s'est rendu en Ethiopie avec son représentant permanent pour effectuer une inspection aérienne de certaines des régions frappées par la sécheresse; il a pu à cette occasion se rendre compte des énormes difficultés de transport que rencontrent les équipes chargées de porter secours aux populations nomades de ces régions reculées où l'avion semble être le seul moyen de transport utilisable en attendant la mise à exécution des programmes de reconstruction à moyen et long terme.

18. Dans les régions reculées de l'Ogaden, du sud Bale et de Sidamo, la sécheresse continue à faire un nombre considérable de victimes. Le Commissaire chargé des secours et de la reconstruction souhaiterait pouvoir disposer d'avions modernes, capables de voler dans les mêmes conditions que le DC-3, mais ayant une plus grande charge utile, ainsi que d'équipages expérimentés afin de transporter plus facilement les vivres et autres approvisionnements de secours, ainsi que le personnel de secours.

19. Si, dans les provinces du Tigre et du Wollo, on procède désormais aux travaux de reconstruction, une

situation particulièrement grave subsiste dans les régions sud et sud-est du pays où l'on signale encore des cas de famine. En outre, la situation du pays dans son ensemble risque de s'aggraver encore, car les pluies qui sont tombées en 1974 dans les régions où vivent des populations nomades ont été insuffisantes. En outre, le passage de la phase des opérations de secours à celle des activités de reconstruction a été lent. La plupart des causes essentielles de la famine de 1973 subsistent, à savoir la mauvaise utilisation des terres, la destruction des forêts, l'érosion des sols et l'accroissement de la population dans les régions où les ressources alimentaires sont les plus faibles. On peut déjà dire que, pour la région sud-est du pays, qui représente le tiers de la superficie totale, les précipitations ont été très inférieures à la normale : on peut donc craindre que des catastrophes analogues ne se reproduisent à l'avenir, et, tant que les terres ne seront pas mieux utilisées, une diminution même modérée des précipitations suffira à compromettre l'alimentation du pays tout entier.

20. En 1974, les sources d'assistance extérieure ont fourni une aide s'élevant à plus de 93 millions de dollars. Sur les 164 000 tonnes de céréales correspondant, selon les estimations, aux besoins urgents, 149 000 tonnes environ ont été promises, et sur ce chiffre, 126 000 tonnes environ ont été reçues ou ont été achetées localement. En outre, 11 210 tonnes d'aliments ont été livrées en 1974 et quelque 226 camions ont été fournis par des donateurs étrangers. La Commission de secours et de reconstruction disposerait actuellement de 268 véhicules, compte non tenu des véhicules prêtés par d'autres ministères. Mais l'absence d'installations de stockage suffisantes pour recevoir les vastes quantités de céréales envoyées à titre de secours continue à poser un problème. Un programme accéléré portant sur la construction et la transformation de 62 entrepôts dans les régions les plus gravement touchées a été entrepris et serait maintenant en voie d'achèvement.

21. Le rôle joué par le Gouvernement éthiopien, en particulier par la Commission de secours et de reconstruction, mérite d'être tout particulièrement mentionné. En mobilisant l'ensemble de ses véhicules et de son personnel, le gouvernement a permis de surmonter en grande partie de nombreux problèmes logistiques posés par le transport de vivres sur de longues distances et à travers un terrain difficile. De l'avis du représentant régional du PNUD, c'est grâce à l'effort combiné de sociétés de transport civiles et des unités de transport militaires et de leur personnel que deux millions et demi de personnes ont pu recevoir les quantités de vivres voulues pour des périodes allant d'un mois à deux ans, ce qui a permis d'épargner la vie de milliers et peut-être de centaines de milliers de personnes. Il convient de mentionner aussi les efforts déployés par de nombreuses organisations volontaires, y compris la Croix-Rouge, qui ont distribué des vivres et dispensé une aide médicale aux victimes de la famine dans des centres de secours. Le nombre de victimes est jusqu'ici élevé, puisque, d'après les estimations de l'Institut éthiopien de nutrition, il se situerait entre 107 000 et 150 000 dans la seule région de Wollo. En outre, on estime que les nomades des régions de Tigre et Wollo ont perdu 80 p. 100 de leur cheptel bovin et entre 30 et 50 p. 100 de leurs autres troupeaux.

22. Si certaines régions seulement des hauts plateaux ont encore besoin d'une assistance alimentaire

d'urgence en 1975, la situation est bien plus grave dans les régions semi-désertiques des flancs est, sud-est et sud des hauts plateaux, et notamment dans l'Ogaden, où les précipitations ont été insuffisantes au cours des quatre dernières années. M. Berkol indique à cet égard que les chiffres mentionnés aux paragraphes 7 à 9 du rapport du Secrétaire général doivent être modifiés pour tenir compte des dernières estimations effectuées par le Gouvernement éthiopien pour les années 1975-1976, desquelles il ressort qu'un total de 235 000 tonnes de produits alimentaires seront nécessaires, alors que jusqu'ici les achats du gouvernement et les contributions annoncées au titre de l'aide extérieure n'atteignent que 77 000 tonnes. Le Directeur général de la FAO ayant approuvé une allocation de 5 000 tonnes de céréales à prélever sur les réserves de secours du Programme alimentaire mondial (PAM), le déficit céréalier prévu pour la période 1975-1976 se trouve ramené à 153 000 tonnes. De plus, sur les 16 500 tonnes de produits alimentaires à haute teneur en protéines nécessaires pour venir en aide aux enfants et aux nomades notamment, 6 550 tonnes seulement ont été annoncées. Enfin, dans le même contexte, M. Berkol signale que dans la dernière phrase du paragraphe 9 du rapport, il convient de lire 60 000 tonnes et non pas 6 000 tonnes.

23. Les perspectives pour les années à venir ne sont pas encourageantes et, quelle que soit l'importance des prochaines récoltes, il ne fait pas de doute que les régions frappées par la sécheresse devront recevoir une aide alimentaire extérieure jusqu'en août 1976, et peut-être même au-delà de cette date. M. Berkol souligne de nouveau que la mise en œuvre de programmes de relèvement doit nécessairement accompagner l'application des mesures de secours d'urgence, et demande instamment à tous les Etats Membres de continuer à apporter tout leur appui dans ces deux domaines, en collaboration avec le Gouvernement éthiopien, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PAM ainsi que les autres organismes internationaux et institutions bénévoles intéressés.

24. Passant ensuite à l'examen de la situation en République démocratique de Somalie, M. Berkol rappelle les circonstances qui ont amené le Gouvernement somali à demander au Secrétaire général une assistance d'urgence en octobre 1974, pour lutter contre la sécheresse dans les régions septentrionales du pays. En dépit de la promptitude avec laquelle la communauté internationale, le PAM et le FISE ont répondu à cet appel, la sécheresse s'est étendue à d'autres régions, du fait d'une deuxième saison de pluies insuffisantes. Des milliers de réfugiés ont afflué dans le sud du pays, ce qui a entraîné des conséquences plus graves que ce que l'on avait prévu à l'origine.

25. C'est avec la plus grande diligence et efficacité que le Gouvernement somali a mobilisé toutes les ressources disponibles pour faire face à la situation et fournir des abris, des services médicaux de base et des rations alimentaires à plus de 200 000 nomades. En consultation avec le représentant résident du PNUD, le Bureau du Coordonnateur a fait parvenir des rapports périodiques sur l'évolution de la situation aux gouvernements donateurs, aux organismes des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et organismes bénévoles, ainsi qu'à la Croix-Rouge internationale. Très vite, le PAM a dû tripler le volume de

son assistance, et les envois de produits alimentaires à destination de la Somalie se sont chiffrés à quatre millions de dollars, soit près de 27 p. 100 du total des réserves d'urgence du Programme. Sur le plan médical, le FISE a envoyé de grandes quantités de produits de réadaptation nutritionnelle et de fluides de réhydratation. A la fin de 1974, le FISE avait consacré plus de 140 000 dollars à cette opération, qui a été suivie par un appel de deux millions de dollars en vue du financement d'autres programmes d'assistance et de relèvement. L'OMS procède actuellement à l'achat de matériel médical, et le Secrétaire général a alloué à cette fin plus d'un demi-million de dollars par prélèvement sur le Fonds spécial pour les secours d'urgence.

26. L'assistance extérieure fournie par les autres membres de la communauté internationale s'élève à 52,5 millions de dollars, dont 45 représentent des contributions bilatérales et les 7,5 millions restants proviennent d'organismes des Nations Unies. Toutefois, la mesure dans laquelle cette assistance pourra permettre de faire face aux besoins dépendra des précipitations qui tomberont cette année et de l'appui apporté au programme de relèvement et de réinstallation du Gouvernement somali. Or, on craint de nouveau que les pluies d'avril et de mai aient été insuffisantes. De surcroît, dans les centres de secours, la population augmente et atteint maintenant plus de 237 000 personnes, dont près de la moitié sont des enfants. On constate néanmoins une baisse du taux de mortalité.

27. Par ailleurs, bien que les besoins en produits alimentaires et en médicaments semblent pour l'instant être satisfaits, il n'en va pas de même en ce qui concerne les moyens de transport et les pièces de rechange. Les autorités somalies estiment avoir besoin de 70 camions d'une capacité de sept à 10 tonnes, et de 30 camions citernes d'une capacité de 4 000 litres, dont le coût unitaire se situe entre 16 000 et 30 000 dollars. Une liste détaillée des pièces de rechange nécessaires a été envoyée aux gouvernements des pays qui construisent ces véhicules. S'agissant de l'approvisionnement en eau potable des régions sinistrées, M. Berkol appelle l'attention sur le fait que des capitaux sont nécessaires pour financer le forage de puits. A cette fin, les gouvernements ont déjà versé 176 000 dollars aux autorités somalies.

28. Le Coordonnateur dit que le séjour qu'il a effectué en Somalie, ainsi que les consultations qu'il a tenues à cette occasion lui ont permis de constater que le programme de secours du gouvernement était appliqué avec diligence et efficacité, et que l'action dynamique du Gouvernement somali, combinée aux contributions généreuses de la communauté internationale, a permis de limiter les conséquences d'une sécheresse qui aurait pu prendre autrement de plus tragiques proportions.

29. D'un autre côté, cependant, une aide financière supplémentaire doit être accordée en vue de l'exécution des programmes de relèvement à moyen et long terme que le gouvernement est en train d'élaborer en consultation avec le représentant du PNUD. Le succès de ces programmes, qui intéressent 50 000 familles nomades, ne pourra que faciliter le passage de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement à long terme.

30. Même si la saison des pluies actuellement en cours se révèle favorable, le résultat des prochaines récoltes ne pourra pas être évalué avant le mois d'août. Bien que, sur le plan alimentaire, on soit maintenant à même de faire face aux besoins d'urgence, il importe que tout soit mis en œuvre pour accélérer les livraisons des dons alimentaires déjà annoncés, afin d'éviter que ceux-ci arrivent trop tard. En conclusion, le Coordonnateur lance un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle aide le peuple somali à faire face aux conséquences de la sécheresse.

31. M. LISTER (Bureau des affaires interorganisations et de la coordination) rappelle que, par sa résolution 1878 (LVII), le Conseil a prié le Secrétaire général et tous les organismes intéressés du système des Nations Unies de poursuivre vigoureusement leurs activités et leurs efforts en vue de lancer contre le problème de la sécheresse une attaque de grande envergure, à l'échelle du système, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport intérimaire sur lesdites activités à sa cinquante-huitième session.

32. Depuis de nombreuses années, plusieurs organismes des Nations Unies exécutent ou financent des activités liées aux problèmes des terres arides et semi-arides, allant de la recherche et de la diffusion de renseignements à la formation et à l'application des techniques. Toutefois, les graves sécheresses survenues ces derniers temps dans la région soudano-sahélienne, en Ethiopie, en Somalie et dans d'autres régions d'Afrique orientale ont conduit à une prise de conscience de l'interaction qui existe entre les incidences de la sécheresse et le processus de désertification, et de l'effet de cette interaction sur les écosystèmes des zones arides et sur l'homme.

33. Cette préoccupation croissante est reflétée dans le grand nombre de résolutions et décisions récemment adoptées sur ce sujet par divers organes de l'ONU et, les 30 et 31 octobre 1974, le Secrétaire général a convoqué une réunion interinstitutions sous les auspices du Comité administratif de coordination (CAC) afin de procéder à un partage approprié des tâches confiées aux divers organismes des Nations Unies dans ces résolutions. Toutefois, lorsque l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 3337 (XXIX), de convoquer une Conférence des Nations Unies sur la désertification, il est apparu nécessaire d'entreprendre les préparatifs de la Conférence dans le cadre des nombreuses activités déjà en cours.

34. Pour ce qui est des activités opérationnelles, les organisations, agissant sous la direction du Bureau des Nations Unies pour le Sahel et en coordination avec le PNUD, ont contribué directement à l'exécution d'une vaste gamme de projets opérationnels, comme en rendent compte le rapport de l'Administrateur du PNUD¹ et le rapport établi par le Bureau des Nations Unies pour le Sahel².

35. En ce qui concerne la recherche sur les problèmes particuliers des zones arides, les travaux ont été réalisés dans le cadre du Programme mondial de recherche en matière de développement et des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, et le Secrétaire général a chargé une équipe de travail interinstitutions de déterminer les obs-

tacles qui empêchent encore d'appliquer la science et la technique aux problèmes des zones arides. Du fait de sa longue expérience en la matière, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a joué un rôle particulier au sein de cette équipe de travail qui, dans son rapport, n'a fait état que des difficultés qui entravent le développement dans les régions arides et semi-arides, après avoir décidé de remettre à une date ultérieure l'examen des activités et des programmes de recherche-développement demandés dans la résolution 1898 (LVII) du Conseil. Ce rapport³ a été soumis au Groupe de travail intergouvernemental du Comité de la science et de la technique au service du développement qui a examiné la corrélation entre les recommandations formulées dans le rapport en question et le programme de travail envisagé en liaison avec la Conférence sur la désertification. Il vient en outre de décider que l'équipe de travail devrait poursuivre ses activités et faire rapport au Comité au mois de février 1976.

36. Toujours dans le cadre des préparatifs de la Conférence, une deuxième réunion interinstitutions a eu lieu au mois de mars dernier, au cours de laquelle l'accord s'est fait sur l'importance d'une approche intégrée multidisciplinaire et sur les rôles respectifs des organismes des Nations Unies. Les organismes intéressés ont manifesté le désir d'être représentés au sein du secrétariat de la Conférence qui doit être constitué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et ils ont exprimé l'espoir que le PNUE et le PNUD envisagent la possibilité de leur accorder le soutien financier nécessaire. En outre, il a été convenu que des réunions techniques régionales auraient lieu lorsque les préparatifs seraient suffisamment avancés, afin de faciliter les consultations entre les gouvernements au sujet des contributions scientifiques qu'ils pourraient apporter. De même, il a été décidé que les travaux préparatoires en vue de la Conférence des Nations Unies sur la désertification devraient être menés de concert avec ceux de la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui doit avoir lieu en 1977. Les décisions prises au cours de cette réunion interinstitutions ont été approuvées par le CAC lors de sa session des 3 et 4 avril 1975. La question des préparatifs de la Conférence sur la désertification a été par la suite examinée lors d'une réunion de coordination qui s'est tenue en liaison avec la troisième session du Conseil d'administration du PNUE, à Nairobi, où il a été décidé que la première réunion de l'équipe de travail interinstitutions sur la Conférence des Nations Unies sur la désertification se tiendrait à Genève, du 26 au 28 juin 1975.

37. Lors de sa session d'avril, le CAC a décidé d'organiser éventuellement une troisième réunion interinstitutions afin d'harmoniser les très nombreuses activités en cours dans ce domaine. On s'accorde à penser que les différents secrétariats, organes directeurs et organes délibérants doivent se tenir mutuellement informés des décisions pertinentes qu'ils prennent et des activités qu'ils exécutent, et faire en sorte que les nouvelles initiatives complètent les précédentes. Il ne fait pas de doute que toutes ces activités trouveront un point de convergence dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur la désertification. Par ailleurs, sous la direction du Bureau des Nations Unies pour le Sahel, aucun effort ne sera

¹ DP/88.

² ST/SSO/28.

³ E/C.8/WG.1/3.

épargné pour maintenir et, si possible, accroître l'assistance directe aux pays d'Afrique touchés par la sécheresse.

38. M. JEMBERE (Ethiopie) remercie M. Morse et M. Lister de leurs intéressantes déclarations ainsi que M. Berkol, coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, pour la mise à jour du rapport sur la situation en Ethiopie qu'il a présentée au Conseil.

39. Le représentant de l'Ethiopie confirme la description de la situation faite par le Coordonnateur, à savoir que les pluies ont été nettement insuffisantes, notamment dans les régions est, sud-est et sud habitées par les nomades, et que la récolte de 1974 a été très décevante. Quarante pour cent seulement des régions de cultures ont eu une production qui a permis de satisfaire les besoins. En dépit des excédents enregistrés dans un petit nombre de régions, les autorités ne pourront pas apporter de solutions durables à la situation dans les régions déficitaires. Le pourcentage — 40 p. 100 — des régions déficitaires est un indicateur de l'aggravation de la situation causée par la sécheresse dans le pays, à laquelle se sont ajoutés dernièrement l'insuffisance des précipitations et les dommages causés par les insectes. Ainsi donc, à l'exception des hauts plateaux, on s'attend que les principales régions du pays ne puissent faire face aux besoins locaux en céréales alimentaires. En outre, une maladie parasitaire a frappé les plantations de café dans les régions occidentales, dont l'économie repose sur cette culture.

40. Les perspectives immédiates sont si peu encourageantes en ce qui concerne les précipitations que les prévisions effectuées antérieurement en matière de besoins alimentaires pour 1975 doivent être révisées à la hausse, comme l'a confirmé le Coordonnateur. Etant donné que ces estimations sont sensiblement plus élevées que les stocks disponibles et que l'aide alimentaire reçue jusqu'ici pour 1975 est tout à fait insuffisante, un retour de la famine est à craindre si une aide importante n'est pas annoncée dans les mois qui viennent. De surcroît, il faut signaler que les effets des mesures agraires récemment annoncées sur la production alimentaire sont encore incertains. Néanmoins, le Gouvernement éthiopien estime que la réforme agraire est une bonne chose pour le peuple éthiopien et qu'elle doit donc être entreprise.

41. En ce qui concerne le programme de relèvement dans les régions sinistrées, le plan d'action du gouvernement comprend des projets à court terme qui prévoient : la distribution de semences, d'engrais et de boeufs aux habitants des régions agricoles, et la reconstitution des troupeaux dans les régions de nomadisme; des projets à moyen terme dans le domaine de la conservation des eaux et des terres, la construction de routes rurales, le reboisement, le forage de puits, etc.; des projets à long terme dont le principal objectif est le développement et la planification régionale, la gestion des pâturages, la mise en valeur des terres, l'irrigation et la réinstallation des réfugiés. Toutefois, il ne fait pas de doute que le coût de ces projets, qui s'élève à plusieurs millions de dollars, dépasse la capacité financière de l'Ethiopie.

42. En outre, une assistance alimentaire à moyen et à long terme est également nécessaire pour que soient constituées des réserves permanentes afin d'atténuer

les effets de nouvelles périodes de sécheresse. A cet égard, la délégation éthiopienne espère que la demande de 60 000 tonnes de produits alimentaires sera bientôt approuvée par la FAO.

43. Le Gouvernement éthiopien fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire face aux conséquences de la sécheresse. Toutefois, l'ampleur du problème est telle qu'une importante assistance extérieure s'impose. Au nom du Gouvernement et du peuple éthiopiens, la délégation éthiopienne exprime une fois de plus sa profonde gratitude au Conseil, aux Etats Membres, aux organismes des Nations Unies, aux organisations bénévoles et aux particuliers, pour l'aide généreuse qu'ils ont apportée et continueront d'apporter à l'Ethiopie pour lui permettre d'atténuer les conséquences de la sécheresse.

44. M. CAVAGLIERI (Italie), présentant le projet de résolution E/L.1646/Rev.1, dit que la déclaration du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et les documents dont le Conseil est saisi ne laissent aucun doute sur l'extrême gravité de la situation engendrée par la sécheresse qui sévit en Somalie depuis 1969. Les autorités somaliennes n'ont certes pas ménagé leurs efforts pour faire face à la situation, mais il ne faut pas oublier que la Somalie fait partie des pays les moins avancés parmi les pays en voie de développement et que ses ressources ne sont pas assez importantes pour lui permettre de lutter seule contre les effets d'une catastrophe d'une telle ampleur. L'assistance de la communauté internationale est donc une nécessité absolue et, à cet égard, M. Cavaglieri se félicite en particulier du travail accompli par le PAM, la FAO, le FISE, le PNUD et le Coordonnateur des Nations Unies. Il est manifeste toutefois qu'un long et patient travail de relèvement et de reconstruction économique demeure nécessaire et que l'assistance internationale doit être accrue. C'est ce que souligne le projet de résolution E/L.1646/Rev.1 aux auteurs duquel se sont joints l'Argentine, Cuba, le Japon, le Kenya, le Mali, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Turquie, la Yougoslavie, le Zaïre et la Zambie. Le paragraphe 1 contient une expression de sympathie adressée au peuple et au Gouvernement de Somalie. Aux paragraphes 2 et 3, un appel est lancé aux Etats Membres et à toutes les organisations internationales et institutions bénévoles pour qu'ils continuent à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général et par le Coordonnateur des Nations Unies. Les paragraphes 4, 5, 6 et 7 s'adressent à cinq organismes des Nations Unies dont l'assistance a été particulièrement bénéfique, en particulier le PNUD, dont le Conseil d'administration a déjà décidé à sa dix-neuvième session d'apporter une assistance extraordinaire à la Somalie et qui reprendra l'examen de cette question à sa vingtième session. Pour tenir compte de ce fait, les auteurs du projet de résolution souhaitent apporter une modification au paragraphe 4 dont le début devrait se lire comme suit :

“*Note* que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, à sa vingtième session, passera en revue la situation causée par la sécheresse à la lumière des derniers événements survenus et prie le Conseil d'administration de prendre . . .”.

Quant au paragraphe 8, il concerne les mesures destinées à empêcher la sécheresse de causer à

nouveau des dommages d'une telle ampleur. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et d'autres organisations, comme l'OMM, ont une responsabilité directe à assumer dans ce domaine. Enfin, il est nécessaire que l'Assemblée générale soit informée de l'évolution de la situation le plus tôt possible, et c'est la raison pour laquelle le Secrétaire général est prié au paragraphe 9 de lui faire rapport à sa trentième session. Les auteurs du projet de résolution espèrent qu'il recueillera l'approbation unanime du Conseil.

45. M. ADALA (Kenya) annonce que l'Algérie, le Brésil, la Jamaïque, la Jordanie, le Libéria, le Mali, l'Ouganda, le Sénégal, la Trinité-et-Tobago, la Turquie, le Yémen démocratique, la Yougoslavie et la Zambie se sont joints aux auteurs du projet de résolution E/1647 concernant l'assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse, et que les auteurs ont demandé que soient ajoutés au deuxième alinéa du préambule les mots "*avec satisfaction*" après "*prenant acte*". Les auteurs ont constaté que la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, avait répondu favorablement aux demandes de secours d'urgence et d'assistance à moyen et à long terme et lancent à nouveau un appel pour qu'une aide continue et appropriée soit fournie par toutes les sources. Ils espèrent que le Conseil adoptera le projet de résolution à l'unanimité.

46. M. QADRUD-DIN (Pakistan) remercie M. Morse, M. Berkol et M. Lister des rapports détaillés qu'ils ont faits dans leurs déclarations sur la situation dans la région soudano-sahélienne, en Ethiopie et en Somalie. Au nom de l'Algérie, du Brésil, du Canada, de l'Egypte, de l'Equateur, de l'Ethiopie, de la France, de la Guinée, de l'Italie, du Kenya, du Libéria, du Mali, de l'Ouganda, du Pakistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sénégal, de la Yougoslavie, du Zaïre et de la Zambie, il donne ensuite lecture d'un projet de résolution⁴ intitulé "*Mesures à prendre pour le redressement et le relèvement de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse*" qu'il demande au Conseil d'adopter à l'unanimité. Il rappelle que le Pakistan a toujours pu compter sur l'aide du Conseil lorsqu'il a été lui-même victime de catastrophes naturelles. La délégation pakistanaise a donc pleinement conscience de l'importance du rôle dévolu au Conseil dans de telles situations. Elle compte parmi les auteurs du projet de résolution E/L.1646/Rev.1 concernant la Somalie et appuie totalement le projet de résolution E/L.1647 concernant l'Ethiopie. M. Qadrud-din saisit également l'occasion pour mentionner les efforts entrepris par son pays, dans la mesure de ses possibilités, pour venir en aide aux régions victimes de la sécheresse et affirme que, malgré ses propres difficultés, le Pakistan continuera à l'avenir à faire tout ce qui est en son pouvoir dans ce domaine.

47. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil examine le projet de résolution présenté par le représentant du Pakistan lorsqu'il aura été publié sous forme de document et traduit dans toutes les langues.

48. M. HUSSEN (Observateur de la Somalie) remercie le Président et les membres du Conseil de l'inclusion du point concernant la sécheresse en Somalie à l'ordre du jour de la présente session. Il tient également à

remercier le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe du rapport constructif qu'il a fait sur la situation dans son pays et espère que les conclusions et recommandations qu'il a énoncées seront favorablement accueillies par le Conseil et par la communauté internationale. Le Conseil n'ignore pas les proportions catastrophiques prises par la sécheresse qui a dévasté plus de la moitié du territoire de la Somalie et a eu des effets désastreux sur l'agriculture et l'élevage, qui constituent la base de la vie économique du pays. Dans ces conditions, on comprend aisément qu'un tel désastre non seulement mette un frein considérable aux efforts de développement de la Somalie, mais encore entrave les transactions journalières du gouvernement. La balance des paiements, déjà dans une situation critique, se détériore dans des proportions alarmantes. Comme l'ont souligné le Secrétaire général adjoint et le Coordonnateur des Nations Unies, l'effort de développement national fondé sur l'auto-assistance a dû être détourné de son but initial, toutes les énergies étant accaparées par la nécessité de faire face à la situation d'urgence actuelle. Le Gouvernement somali est profondément reconnaissant de l'aide généreusement accordée à son pays par divers pays, les organes de l'ONU, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales. Il remercie la Croix-Rouge internationale et le Croissant Rouge international ainsi que les particuliers qui ont participé aux efforts déployés pour atténuer les souffrances de la population. Toutefois, dans la communication datée du 28 janvier 1975, adressée au Président du Conseil (E/L.1625), la délégation somalie soulignait déjà que l'aide apportée était insuffisante, vu le rythme alarmant auquel se détériorait la situation. Or celle-ci ne fait que s'aggraver. La délégation somalie a mis à la disposition du Conseil un rapport détaillé sur l'étendue et la gravité de la sécheresse et, bien que les données qu'il contient doivent être constamment remises à jour, elle espère qu'il permettra aux membres du Conseil d'avoir une idée plus précise de la situation et des programmes de relèvement et de reconstruction que le Gouvernement somali envisage d'entreprendre.

49. D'après certaines estimations, le nombre de personnes au seuil de la famine s'élèvera à 700 000 d'ici à la fin mai 1975. Une aide sous forme de céréales a été promise et son arrivée devrait coïncider avec celle des pluies de printemps. On ne sait toutefois pas encore si la saison des pluies sera satisfaisante. Si elle ne l'était pas, la situation déjà désastreuse s'aggraverait encore. Un autre sujet de préoccupation est le fait que des précipitations abondantes — qui profiteraient certes à l'agriculture — ne manqueraient pas de causer encore d'autres décès et dommages parmi la population nomade sans abri, sérieusement affaiblie par la sécheresse prolongée. Cette population, qui a perdu pratiquement tout son bétail, devra encore être nourrie pendant une longue période. En outre, on prévoyait un déficit de 20 000 tonnes de céréales par rapport aux besoins minimaux de la population, à partir de la mi-février 1975 — chiffre qui a des chances d'être en deçà de la réalité, étant donné l'insuffisance des précipitations et l'augmentation considérable de la population des camps. Quelle que soit donc l'ampleur des précipitations, la Somalie continuera à connaître une situation d'urgence pendant encore un certain temps et aura besoin d'une aide continue et généreuse, tant bilatérale que multilatérale. Vu la gravité et

⁴ Publié ultérieurement sous la cote E/L.1653.

l'urgence de la situation, M. Hussen demande que les problèmes créés par la sécheresse soient examinés en priorité par le Conseil. La délégation somalie tient enfin à exprimer sa gratitude au représentant de l'Italie pour avoir pris l'initiative de présenter le projet de résolution E/L.1646/Rev.1. Le fait que la délégation italienne ait pris une initiative du même genre lors de la dix-neuvième session du Conseil d'administration du PNUD atteste l'existence de relations cordiales entre les gouvernements et les peuples somali et italien. M. Hussen remercie également tous les autres auteurs du projet de résolution et demande enfin que le rapport dont le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a donné lecture soit distribué comme document officiel du Conseil.

50. M. BRITO (Brésil) dit que les représentants de l'Éthiopie, M. Morse, M. Berkol et M. Lister ont dressé un tableau de la situation qui atteste l'existence d'immenses souffrances et appelle des mesures de la part de la communauté internationale et en particulier des organismes des Nations Unies. Il espère que les projets de résolution E/L.1646/Rev.1 et E/L.1647 ainsi que celui présenté oralement par le représentant du Pakistan contribueront à activer la prise de mesures en faveur de la région soudano-sahélienne, de l'Éthiopie et de la Somalie. M. Brito estime que l'ONU a un rôle de catalyseur à jouer dans ce genre d'activité et qu'il est du devoir du Conseil de veiller à ce que les pays touchés bénéficient d'une assistance appropriée et puissent se développer normalement. Il espère donc que le Conseil approuvera rapidement et à l'unanimité les projets de résolution mentionnés ci-dessus.

51. M. HJORTH-NIELSEN (Danemark) remercie M. Morse, M. Berkol et M. Lister de leurs déclarations. Il rappelle que, dans le cadre du point 2, le Conseil doit traiter de quatre problèmes importants : la sécheresse dans la région soudano-sahélienne, en Éthiopie et en Somalie ainsi que l'étude d'une attaque, à l'échelle du système, contre les problèmes de la sécheresse en Afrique. Ce n'est malheureusement pas la première fois que le Conseil et d'autres organes de l'ONU sont saisis de ces problèmes. Ainsi, lors de la dix-neuvième session du Conseil d'administration du PNUD, le représentant de la Finlande a déjà eu l'occasion de faire, au nom des pays nordiques, une déclaration à ce sujet. Le Gouvernement danois estime que le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a un rôle important à jouer en ce qui concerne la coordination des secours internationaux ainsi que la prévention des catastrophes. C'est pourquoi il a décidé de lui verser pendant deux ans une contribution volontaire afin de l'aider à renforcer ses activités préventives. Une aide d'urgence a déjà été accordée aux sept pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse; une assistance à long terme demeure toutefois nécessaire pour permettre le relèvement de ces pays. Le Bureau des Nations Unies pour le Sahel prépare d'ailleurs actuellement d'autres projets de relèvement à long terme et le Danemark serait prêt à contribuer à la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets par l'intermédiaire des institutions spécialisées. Le Gouvernement danois estime toutefois nécessaire qu'une coordination étroite soit instaurée entre les institutions spécialisées et les autres pays donateurs avant la mise en œuvre de ces projets.

52. Le Danemark a également contribué aux opérations de secours dans les régions d'Éthiopie et de Somalie victimes de la sécheresse. Il a envoyé des experts, fourni une assistance directe ainsi qu'une aide par l'intermédiaire d'organisations internationales, notamment le FISE et le Programme d'assistance d'urgence de la Communauté économique européenne (CEE). Le Danemark est aussi au nombre des pays versant la contribution la plus importante au PAM. Il compte parmi les auteurs du projet de résolution E/L.1646/Rev.1. Enfin, le Gouvernement danois attache la plus grande importance à la prévention des catastrophes causées par la sécheresse en Afrique. Il estime toutefois que les efforts dans ce domaine doivent être faits dans le cadre des organisations existantes et qu'il convient de renforcer la coopération entre ces organisations. À cet égard, le Bureau du Coordonnateur serait particulièrement bien placé pour lancer une attaque d'envergure, à l'échelle du système, contre les problèmes de la sécheresse en Afrique.

53. M. BERG (Norvège) rappelle que le problème de la sécheresse dans la région soudano-sahélienne est à l'ordre du jour du Conseil depuis 1973. À la présente session, le Conseil examine en outre la situation en Éthiopie et en Somalie.

54. La résolution 1878 (LVII) est la première résolution adoptée par le Conseil dans l'intention de coordonner les activités menées pour lutter contre le problème de la sécheresse en Afrique et de l'aborder dans une optique interdisciplinaire. Le Gouvernement norvégien attache la plus grande importance au travail accompli dans ce domaine et estime qu'il est urgent de renforcer l'efficacité des secours internationaux en cas de catastrophe et celle de l'assistance à long terme et de mieux les coordonner. Il convient de repenser les activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine, en s'attachant en particulier à la prévention des catastrophes ainsi qu'à la planification et à la coordination à l'avance des mesures de secours.

55. Les secours en cas de catastrophe et les secours d'urgence ne doivent pas être considérés exclusivement comme un problème humanitaire et social, mais comme un problème important de développement. La situation qui prévaut actuellement dans la région soudano-sahélienne, en Éthiopie et en Somalie, avec la malnutrition, la faim et la pauvreté semi-permanentes qui la caractérisent, persiste encore dans de nombreux pays en voie de développement et nécessite une assistance à moyen et long terme. La délégation norvégienne est favorable à ce que des crédits importants soient prélevés chaque année sur le budget ordinaire de l'ONU pour les opérations de secours d'urgence et de secours en cas de catastrophe, ce qui permettrait au Secrétaire général et au Conseil d'autoriser des décaissements lorsque de telles opérations sont nécessaires. Toutefois, les fonds ordinaires ne suffiront pas. Il faudra veiller en outre à éviter que les diverses formes d'opérations de secours d'urgence ne fassent double emploi. Les aspects structurels de la question devraient être examinés très soigneusement à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. De l'avis de la délégation norvégienne, la coordination est particulièrement importante quand les situations d'urgence se prolongent. À cet égard, on pourrait peut-être envisager que le Conseil tienne des séances *ad hoc* en cas d'urgence.

56. En ce qui concerne la situation dans la région soudano-sahélienne, la délégation norvégienne constate avec satisfaction qu'elle semble s'être améliorée ces derniers mois. Toutefois, des incertitudes persistent quant à l'avenir et des mesures appropriées devront être prises, concernant notamment la gestion des ressources en eau, une bonne organisation des cultures et la mise en place d'une infrastructure adéquate dans les pays intéressés. En outre, une approche multidisciplinaire et intégrée est nécessaire pour éviter la dispersion des ressources. En ce qui concerne la formulation des projets à moyen et long terme de l'ONU pour la zone soudano-sahélienne, le Gouvernement norvégien déplore qu'elle se fasse si lentement, encore qu'il semble que le rythme se soit maintenant accéléré.

57. Outre ses autres contributions, la Norvège s'était engagée à verser 25 millions de couronnes norvégiennes pour appuyer les opérations d'assistance qui seront coordonnées par le Bureau des Nations Unies pour le Sahel. Le Gouvernement norvégien a ensuite décidé d'affecter une partie de cette somme, 15 millions de couronnes, au compte spécial du Secrétaire général, les pays du Sahel ayant droit à des contributions provenant de ce compte. Les 10 millions restants demeurent cependant disponibles pour les projets à effectuer dans le Sahel en 1975.

58. M. BALDÉ (Guinée) souligne les problèmes qui se posent aux pays du Sahel à la suite de la sécheresse qui a accentué encore les souffrances d'une population qui, en temps normal, du fait d'un milieu naturel hostile, connaît déjà une situation précaire. La délégation guinéenne tient à remercier tous ceux qui au nom de la solidarité humaine ont compati au sort des pays touchés par la sécheresse en leur fournissant une aide substantielle. L'Assemblée générale a adopté deux résolutions à ce sujet et le Conseil économique et social sept. Toutefois, l'évolution de la situation dans la région exige des initiatives encore plus contraignantes si l'on veut éviter une répétition cyclique de cette tragédie.

59. En Ethiopie, plus de la moitié du pays a été touché par la sécheresse qui a affecté des millions d'êtres humains et de têtes de bétail. Aux dommages causés par la sécheresse sont venus s'ajouter ceux provoqués par les chenilles et d'autres parasites; il en est résulté un affaiblissement graduel d'une économie de subsistance déjà largement entamée par deux années de sécheresse consécutives. Le cas des nomades, pour qui le cheptel constitue le principal moyen d'existence, est particulièrement dramatique car plus avancera la saison sèche, plus les pertes en bétail s'accéléreront. Sur le plan alimentaire, l'insuffisance de l'aide extérieure est préoccupante.

60. La République démocratique de Somalie subit les mêmes rigueurs, comme le montre la brochure distribuée par la délégation somalie où il est dit notamment que "l'étendue de la catastrophe se mesure au fait qu'à ce jour huit régions sur 14 sont victimes d'une sécheresse extrême". Cette calamité provoque un exode massif des populations vers les camps de secours d'urgence. Outre le bouleversement de la vie sociale occasionné par la sécheresse, on prévoit que celle-ci entraînera la perte d'environ un million de bovins, cinq millions d'ovins et de caprins et 300 000 chameaux. Faute de mesures adéquates, cette situation risque de se perpétuer. La communauté internationale devra donc fournir une aide considérable, car le peuple somali

ne peut à lui seul surmonter les difficultés actuelles. D'autres pays ont également souffert, tels que le Soudan, le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad et la Guinée, bien que cette dernière ait été moins touchée que les autres.

61. La délégation guinéenne estime que, outre la réadaptation nutritionnelle et l'éducation sanitaire des populations victimes de la sécheresse, il faut, pour conjurer le mal et éviter qu'il ne se perpétue, élaborer des programmes à long terme qui soient efficaces parce que appropriés et minutieusement étudiés. On pourrait par exemple se préoccuper du développement de l'élevage, de l'irrigation des terres, du développement de l'agriculture sèche, de l'utilisation sur une grande échelle des arbres de protection et de l'amélioration de l'infrastructure routière, etc. Cette approche nécessite des investissements et s'inscrit dans le cadre d'un développement intégré. Il ne faut cependant pas oublier que l'inflation mondiale a réduit le pouvoir d'achat des pays en cause. Il en résulte que des ressources initialement réservées aux investissements ont dû être finalement utilisées pour faire face aux besoins immédiats de la population, ce qui a, bien entendu, freiné l'effort de développement.

62. La délégation guinéenne garde l'espoir qu'une attention encore plus grande sera accordée aux pays victimes de la sécheresse et que le Conseil fera siennes les vues exprimées dans les projets de résolution qui lui ont été soumis.

63. M. DUMAS (France) dit qu'on peut raisonnablement estimer que la solidarité internationale a permis d'éviter le pire dans les régions d'Afrique frappées par la sécheresse. Toutefois, l'aide d'urgence, pour nécessaire et efficace qu'elle ait été, n'a pas résolu tous les problèmes. Il faut maintenant faire en sorte que les populations de ces régions puissent reprendre une activité normale et que s'ouvrent de nouveau à elles les véritables possibilités de promotion économique et sociale. A plus long terme, il convient donc d'étudier les moyens d'éviter le retour de tels drames pour une amélioration profonde et permanente des conditions et des structures agronomiques et pastorales de la zone soudano-sahélienne.

64. La délégation française remercie M. Morse du rapport oral qu'il a fait des activités à moyen et long terme entreprises par le Bureau des Nations Unies pour le Sahel, en liaison étroite et constante avec le Comité permanent interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, en vue de restaurer l'économie des pays de cette région. Elle approuve entièrement les objectifs qui ont été définis par les pays intéressés. Toutefois, estimant que le développement constitue un tout, M. Dumas dit qu'il faut prendre en considération un certain nombre d'autres besoins immédiats, tels que le développement de l'hydrogéologie, de l'agrométéorologie et des communications.

65. La délégation française se félicite des dispositions prises par le Secrétaire général pour soutenir l'action des Etats sahéliens dans le cadre des priorités qu'ils ont eux-mêmes fixées, notamment au cours de la Conférence des chefs d'Etat des six pays touchés par la sécheresse tenue à Ouagadougou les 11 et 12 septembre 1973. Elle espère qu'afin d'éviter les doubles emplois le Bureau des Nations Unies pour le Sahel assurera une étroite coordination avec les institutions spécialisées et les programmes du système des

Nations Unies intéressés, notamment le PNUD, la FAO, le PNUE, l'UNESCO et le Comité de la science et de la technique au service du développement.

66. M. Dumas indique que le Gouvernement français consacre déjà au développement rural du Sahel plus de 4 milliards de francs CFA par an, et qu'il est prêt à prendre sa part, en liaison avec les autres sources d'assistance internationale, à la mise en œuvre du programme établi par le Comité permanent interétats. Depuis septembre 1973, le Gouvernement français a tout fait pour participer avec efficacité à l'exécution de ce programme. C'est ainsi qu'il a envoyé des missions dans les Etats intéressés pour répertorier avec les autorités locales les projets de développement susceptibles d'être financés par le Fonds d'aide et de coopération. A la fin du mois d'avril 1974, 24 projets avaient ainsi été financés, pour un montant d'environ 29 millions de francs pour la période 1973-avril 1974.

67. L'aide directement apportée par la France à la lutte contre les conséquences de la sécheresse sous forme d'aide alimentaire et de moyens de transport s'est montée à plus de 46 millions de francs en 1973 et à plus de 118 millions de francs en 1974. A cette aide directe, il convient d'ajouter l'importante contribution du Gouvernement français aux fournitures d'aide alimentaire de la CEE et aux opérations d'urgence décidées par le Fonds européen de développement et le Conseil des communautés, ce qui porte le montant total de l'aide d'urgence apportée par la France aux Etats du Sahel à l'équivalent d'environ 50 millions de dollars. Enfin, la délégation française s'associe aux projets de résolution dont le Conseil est saisi au titre du point 2 de l'ordre du jour.

68. M. SAYAR (Iran) dit que la sécheresse qui a profondément affecté le milieu physique dans la région soudano-sahélienne et éthiopienne a provoqué une situation critique exceptionnelle au cours de ces dernières années. Cette année encore, la situation est peu encourageante et d'après le rapport du Secrétaire général sur l'Ethiopie (E/5611), malgré les chutes de pluie intervenues sur les hauts plateaux, la situation continue d'être précaire dans le sud, le sud-est et en Erythrée. En ce qui concerne l'approvisionnement en produits alimentaires, le rapport du Secrétaire général

indique que l'objectif fixé pour les secours d'urgence en 1974 n'a pas été atteint et que les céréales importées pour les secours alimentaires seront épuisées à la fin de février 1975. La sécheresse a eu des conséquences désastreuses tant du point de vue économique que social. L'agriculture a été très gravement perturbée; d'autre part, l'industrie, qui est liée à la production agricole, a également été très touchée. Dans ces circonstances, il est évident que les pays victimes de la sécheresse ont besoin d'une assistance immédiate. La priorité devra donc être accordée à l'action à court terme. Toutefois, il est encourageant de constater que les responsables des pays intéressés accordent également beaucoup d'importance aux programmes de développement à moyen et long terme. Cependant, en dépit des efforts considérables entrepris par ces pays, il leur sera impossible de surmonter les difficultés sans une assistance énergique de la part de la communauté internationale.

69. La délégation iranienne estime qu'il faudrait que l'ensemble de l'aide apportée par la communauté internationale soit coordonné; il faudra mettre plus particulièrement l'accent sur le développement agricole, pour aider les populations rurales à reconstituer leurs exploitations et leurs troupeaux afin de subvenir à leurs propres besoins. Pour atteindre ce but, il faudrait exploiter scientifiquement les ressources disponibles, diversifier les schémas de production, rationaliser les ressources en eau, améliorer les pâturages, etc. Il va sans dire que les pays industrialisés devront assumer une plus grande responsabilité et mettre davantage leurs connaissances et leur technologie au service des pays ravagés par la sécheresse afin de leur permettre de prévenir à l'avenir de telles catastrophes. Le Gouvernement iranien a pleinement conscience de la nécessité d'assister les pays atteints par la sécheresse. Il a fourni pour sa part, en plus d'une contribution immédiate, une assistance à titre bilatéral et multilatéral en vue de renforcer l'économie des pays intéressés. Enfin, la délégation iranienne appuie les projets de résolution E/L.1646/Rev.1 et E/L.1647 ainsi que celui présenté par le représentant du Pakistan.

La séance est levée à 18 h 5.

1947^e séance

Lundi 5 mai 1975, à 15 h 15.

Président : M. Iqbal AKHUND (Pakistan).

E/SR.1947

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Etude d'une attaque, à l'échelle du système, à lancer contre le problème de la sécheresse dans la région soudano-sahélienne, en Ethiopie et en Somalie (fin)
[E/5611, E/L.1625, 1637, 1645, 1646/Rev.1, 1647, 1653]

1. M. CHANG Hsien-wu (Chine) dit que la délégation chinoise appuie les projets de résolution E/L.1646/Rev.1, E/L.1647 et E/L.1653. La situation

dans la région soudano-sahélienne, en Ethiopie et en Somalie est encore extrêmement grave et la délégation chinoise tient à exprimer sa sympathie aux peuples de ces régions qui, sous la direction de leur gouvernement et en s'appuyant sur l'assistance internationale, luttent héroïquement contre la sécheresse. Elle est convaincue qu'ils réussiront à vaincre les difficultés entraînées par ce désastre et estime que les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies devraient continuer à leur fournir toute l'assistance et tous les secours nécessaires à cette fin.